

Relevé de facturation Accès Scotia de la Banque Scotia

Foire aux questions



Mars 2025

PRÉSENTATION	2
FOIRE AUX QUESTIONS	2
Pourquoi la Banque Scotia modifie-t-elle le format du relevé de facturation Accès Scotia?	2
Puis-je continuer à récupérer les relevés des mois précédents?	2
Quelle est la différence entre le relevé actuel et le nouveau relevé?	2
Quels produits et services sont compris dans les relevés de facturation?	2
Le relevé de facturation consolidé remplace-t-il les relevés existants (Accès Scotia et TEF)?	3
Dans quels formats le relevé de facturation consolidé sera-t-il disponible?	3
Le relevé consolidé de mon entreprise peut-il inclure les produits et services utilisés par une entité distincte (p. ex. une filiale ou une société affiliée)?	3
Qui a accès au relevé de facturation consolidé?	3
Qui dois-je contacter si j'ai des questions au sujet de mon relevé?	4
Pourquoi n'ai-je pas reçu de relevé de facturation consolidé?	4
J'ai modifié mes préférences relatives au relevé de facturation consolidé à la page préférences et paramètres, mais le contenu de mon relevé n'a pas changé. Pourquoi?	4
Quelle est la date limite pour modifier les paramètres du relevé de facturation consolidé?	4
Les renseignements relatifs à la hiérarchie affichés à l'écran libre-service de modification des paramètres sont erronés. Avec qui dois-je communiquer pour résoudre le problème?	4

Avertissement

Ce guide de référence a été préparé par La Banque de Nouvelle-Écosse à titre de documentation de référence à l'intention exclusive de sa clientèle. Il ne doit pas être réputé offrir des conseils financiers ou fiscaux ni des conseils en placement. La Banque de Nouvelle-Écosse n'offre aucune garantie relativement à ce guide de référence ni aux services qui y sont décrits.

Ce guide de référence ne doit pas être distribué au grand public. Il est offert à titre d'information seulement. L'utilisation de ce service est assujettie aux conditions énoncées dans la documentation fournie lors de l'adhésion à ce service.

PRÉSENTATION

Nos relevés de facturation offrent un sommaire détaillé des différents produits et services bancaires numériques et de paiement que vous utilisez dans un format standard. Ainsi, il est plus facile de repérer tous les frais qui vous sont facturés et de faire le rapprochement de vos opérations.

Vous trouverez ci-dessous une liste des questions les plus courantes au sujet de notre relevé de facturation Accès Scotia et des transferts électroniques de fonds (TEF) et du relevé consolidé.

FOIRE AUX QUESTIONS

Pourquoi la Banque Scotia modifie-t-elle le format du relevé de facturation Accès Scotia?

Nos clients nous ont dit qu'ils voulaient des relevés de facturation simples, efficaces et faciles à consulter, qui leur permettraient d'épargner du temps – nous avons pris les moyens pour répondre à leurs attentes.

Puis-je continuer à récupérer les relevés des mois précédents?

Oui. Les relevés des mois précédents sont disponibles sous **Aller aux relevés plus anciens** à la page d'accueil des relevés de facturation dans Accès Scotia.

Quelle est la différence entre le relevé actuel et le nouveau relevé?

La mise en page du relevé a été modifiée afin qu'il soit plus facile pour vous de repérer les frais mensuels, de faire le rapprochement grâce à des codes standards, de trouver facilement et rapidement les coordonnées pour obtenir de l'aide et de vous informer des dernières nouveautés grâce à la nouvelle section Messages. Consultez le guide de référence sur le relevé de facturation Accès Scotia pour voir toutes les caractéristiques du nouveau relevé.

Quels produits et services sont compris dans les relevés de facturation?

Le relevé de facturation Accès Scotia regroupe les services bancaires numériques Accès Scotia, ainsi que les paiements par télévirement, le service de Virement *Interac* pour les entreprises, les services électroniques de rapprochement des chèques et les dépôts à distance et le service de Virements de fonds internationaux.

Le relevé consolidé regroupe tous les produits utilisés par un client, notamment :



<ul style="list-style-type: none"> ● Accès Scotia, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ● Paiements par télévirement ● Dépôts à distance ● Services électroniques de rapprochement des chèques ● Service Virement <i>Interac</i> pour les entreprises ● Service de Virements de fonds internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> ● Transferts électroniques de fonds (TEF) ● Service Virement <i>Interac</i> en lot ● Avis de remise ● Service d'information pour remise de paiement ● Impartition de chèques ● Paiements SEDAR 	<ul style="list-style-type: none"> ● Service d'émission/de réception IAT ● Service d'émission/de réception EDI ● Relevé Electronique Quotidien ● Relevé Electronique Quotidien - Relevés intrajournaliers/ Relevés mondiaux (Accès Scotia Pour Windows) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Compte d'entreprise ● Service d'encaissement accéléré par boîte postale ● Services de gestion financière (SGF) ● Gestion centrale de trésorerie
---	---	---	--

Le relevé de facturation consolidé remplace-t-il les relevés existants (Accès Scotia et TEF)?

Non. Le relevé consolidé s'ajoute aux relevés de facturation existants.

Dans quels formats le relevé de facturation consolidé sera-t-il disponible?

Le relevé de facturation consolidé est actuellement disponible en format PDF et Excel. Dans le format PDF, les frais en dollars CA et US sont présentés dans des relevés distincts. La version en format Excel présente les frais en dollars CA et US dans deux onglets distincts. Un troisième onglet fournit des renseignements détaillés sur les frais de chaque service pour faciliter davantage le rapprochement.

Le relevé consolidé de mon entreprise peut-il inclure les produits et services utilisés par une entité distincte (p. ex. une filiale ou une société affiliée)?

Oui, vous pouvez définir ces paramètres à la page Relevé de facturation consolidé – préférences et paramètres, sous l'onglet Gestion dans Accès Scotia.

Qui a accès au relevé de facturation consolidé?



Au départ, seuls les super utilisateurs d'Accès Scotia ont accès au relevé de facturation consolidé. Toutefois, ces derniers peuvent modifier les droits d'accès d'autres utilisateurs de leur entreprise afin de leur permettre de consulter le relevé.

Qui dois-je contacter si j'ai des questions au sujet de mon relevé?

Votre relevé comporte une section où vous trouverez les coordonnées de la Banque Scotia si vous avez des questions. Si cette section ne se trouve pas sur votre relevé, veuillez communiquer avec votre succursale.

Pourquoi n'ai-je pas reçu de relevé de facturation consolidé?

Pour que votre relevé consolidé soit produit, vous devez d'abord définir vos préférences relatives à la facturation à la page Relevé de facturation consolidé : préférences et paramètres sous l'onglet Gestion. Votre relevé de facturation standard sera toujours offert.

J'ai modifié mes préférences relatives au relevé de facturation consolidé à la page préférences et paramètres, mais le contenu de mon relevé n'a pas changé. Pourquoi?

Les changements aux paramètres du relevé de facturation consolidé ne prendront effet qu'à la date de production de votre prochain relevé. Les changements aux paramètres du relevé ne sont pas appliqués aux relevés antérieurs.

Quelle est la date limite pour modifier les paramètres du relevé de facturation consolidé?

Il est possible de modifier les paramètres jusqu'à la fin du mois pour que les changements soient appliqués au prochain relevé consolidé, lequel sera produit le 8^e jour ouvrable du mois suivant.

Les renseignements relatifs à la hiérarchie affichés à l'écran libre-service de modification des paramètres sont erronés. Avec qui dois-je communiquer pour résoudre le problème?

Veillez vous adresser à votre conseiller, Petites entreprises, au Centre de contact, Gestion de trésorerie – Ventes aux entreprises, à votre représentant des Ventes – Services de paiements et de gestion de trésorerie ou à votre représentant des Ventes – Services aux grandes entreprises – Paiements mondiaux pour entreprises.

